Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670040-DE

Forges de Lanouée

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 23 avril 2026 qui leur a été adressé le 23 avril 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 24 avril 2026 et du site des Forges le 24 avril 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 24 avril 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Nicolas HENRIOT, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole NUIXE, Frédérick BUSSY, Patrick POCARD, Henriette LORAND et Erwann MORVAN.

Conseillers donnant pouvoir : Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD donnant pouvoir à Séverine LE BRETON, Yoann ROBIN donnant pouvoir à Henriette LORAND et Sabine GUILLEMIN donnant pouvoir à Patrick POCARD.

Secrétaire de séance : Erwann MORVAN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.30-18 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC MONSIEUR MESSAGER JACQUES POUR DES ACTIVITES DE FOOT GOLF

- **Présentation de la proposition de convention**
- **Autorisation de signature**
- **Vote du Conseil Municipal**

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260430-202670040-DE

Exposé

En l'absence de Madame Edwige MESSAGER, intéressée à l'affaire, qui quitte la séance, Monsieur le Maire présente la proposition de convention d'occupation du domaine public à passer entre la Commune et Monsieur Jacques MESSAGER, Auto entrepreneur pour exercer des activités de FOOT GOLF à Forges de Lanouée. La précédente convention validée par le Conseil Municipal le 29 mai 2018 avait été passée pour une durée maximale de 5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	18
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	22
NE PREND PAS PART AU VOTE	01 (pouvoir à Mme Messager)
ABSTENTIONS	04
SUFFRAGES EXPRIMES	17
MAJORITE ABSOLUE	09
POUR	17
CONTRE	00

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la nouvelle convention à passer avec Monsieur Jacques MESSAGER
- **FIXE à 200 € /an** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à des fins privatives pour cette activité à vocation économique.
- **DIT QUE** la convention sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à la signer.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 07 mai 2026

Le Maire,

André BRIEND

MAIRIE DE FORGES DE LANOUEE (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Erwann MORVAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication